



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 27 novembre 2025 — N° 22

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Gendron (Châteauguay) fait une déclaration afin de souligner le succès du défi 24 heures sur la glace pour la vie.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le lancement de l'Institut Écho.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 65^e anniversaire de l'Association industrielle de l'Est de Montréal.

Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques) fait une déclaration afin de rendre hommage aux citoyens du quartier Centre-Sud.

Mme Champagne Jourdain (Duplessis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre Cormier.

27 novembre 2025

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le 15^e anniversaire du programme Aîné-Avisé.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin d'inviter le gouvernement à soutenir l'essor et le développement de la filière du phoque.

M. Boulet (Trois-Rivières) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Mario De Tilly.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin d'inviter la population à assister aux concerts de Noël tenus dans la circonscription de Chutes-de-la-Chaudière.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Nicole Juteau.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire du Musée des beaux-arts de Mont-Saint-Hilaire.

27 novembre 2025

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 9 Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 71 en annexe)

Pour : **92** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 9.

27 novembre 2025

Dépôts de documents

M. Lafrenière, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2024-2025 de l'École nationale de police du Québec.
(Dépôt n° 375-20251127)

Mme Biron, ministre de l'Enseignement supérieur, dépose les états financiers et les états du traitement 2024-2025 ainsi que les rapports sur la performance et les perspectives de développement des institutions suivantes :

Collège militaire royal de Saint-Jean	(Dépôt n° 376-20251127)
École de technologie supérieure	(Dépôt n° 377-20251127)
École nationale d'administration publique	(Dépôt n° 378-20251127)
HEC Montréal	(Dépôt n° 379-20251127)
Institut national de la recherche scientifique	(Dépôt n° 380-20251127)
Polytechnique Montréal	(Dépôt n° 381-20251127)
Université Bishop's	(Dépôt n° 382-20251127)
Université Concordia	(Dépôt n° 383-20251127)
Université de Montréal	(Dépôt n° 384-20251127)
Université de Sherbrooke	(Dépôt n° 385-20251127)
Université du Québec (siège social)	(Dépôt n° 386-20251127)
Université du Québec à Chicoutimi	(Dépôt n° 387-20251127)
Université du Québec à Montréal	(Dépôt n° 388-20251127)

27 novembre 2025

Université du Québec à Rimouski	(Dépôt n° 389-20251127)
Université du Québec à Trois-Rivières	(Dépôt n° 390-20251127)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	(Dépôt n° 391-20251127)
Université du Québec en Outaouais	(Dépôt n° 392-20251127)
Université Laval	(Dépôt n° 393-20251127)
Université McGill	(Dépôt n° 394-20251127)
Université TÉLUQ	(Dépôt n° 395-20251127)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 octobre 2025 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant l'opposition au choix du terrain de la rue du Rempart pour l'implantation de la nouvelle école primaire à Matane.
(Dépôt n° 396-20251127)

Mme la présidente, dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026 – novembre 2025;
(Dépôt n° 397-20251127)

Le rapport d'activité 2024-2025 de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant.
(Dépôt n° 398-20251127)

27 novembre 2025

Dépôts de rapports de commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 4.4 des Règles de fonctionnement, Mme la présidente dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 26 novembre 2025, s'est réuni afin de statuer sur une demande du groupe parlementaire formant le deuxième groupe d'opposition concernant la modification des vice-présidences et des membres des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 399-20251127)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 129 et 134 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 46 des Règles de fonctionnement, il est convenu de reporter au 2 décembre 2025 le dépôt de pétitions par M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne).

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

27 novembre 2025

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 26 novembre 2025 sur la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale constate que le Québec traverse la pire crise du logement en plus de 30 ans, alors que les loyers ont augmenté de 47 % depuis 2018;

QU'elle souligne que la révision de la méthode de calcul du Tribunal administratif du logement, combinée au durcissement des règles sur les cessions de bail, risque d'accélérer encore les hausses de loyers;

QU'elle constate que trop de locataires et de familles vivent déjà dans une insécurité résidentielle intenable;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec d'intervenir immédiatement afin d'empêcher toute hausse de loyer dépassant l'inflation, sous réserve d'une autorisation expresse du Tribunal administratif du logement.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 72 en annexe)

Pour : **8** Contre : **84** Abstention : **0**

Motions sans préavis

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec M. Derraji (Nelligan), M. Grandmont (Taschereau), M. Dufour (Abitibi-Est) et Mme Blanchette Vézina (Rimouski), présente une motion concernant les services aériens d'urgence en Gaspésie; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

27 novembre 2025

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec M. Boissonneault (Arthabaska), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale rejette fermement toute accusation d'extrême droite visant quelque formation politique représentée en cette Chambre.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 73 en annexe)

Pour : **91** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Fortin, chef de l'opposition officielle, conjointement avec Mme Proulx, ministre responsable de la Condition féminine, M. Cliche-Rivard (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à madame Lise Bacon, décédée le 29 octobre dernier à l'âge de 91 ans;

QU'elle exprime toute son estime pour cette pionnière des droits des femmes, première femme à présider un parti politique au Canada, deuxième femme à être élue députée dans l'histoire du Québec en 1973 et première femme à occuper les fonctions de vice-première ministre au Québec;

QU'elle témoigne de sa grande appréciation pour l'œuvre politique et l'héritage de cette Québécoise d'exception, qui a occupé des fonctions importantes notamment à titre de députée de Bourassa, puis de Chomedey, ainsi qu'à titre de ministre de multiples portefeuilles sous les gouvernements libéraux de Robert Bourassa et comme sénatrice au sein du Sénat du Canada;

27 novembre 2025

QU'elle rappelle que la carrière de Lise Bacon s'est déroulée à l'enseigne de l'engagement public, de la volonté d'ouvrir la voie aux femmes en politique et d'un amour sincère pour la langue française et la culture québécoise comme en témoigne notamment le fait qu'elle a rédigé la toute première politique québécoise en matière de services de garde en plus d'être à l'origine de l'adoption de la Loi sur le statut professionnel de l'artiste;

QU'elle souligne que sa carrière et son engagement ont été couronnés par l'octroi d'honneurs tels que le grade de grande officière de l'Ordre national du Québec, de membre de l'Ordre du Canada ainsi que le grade d'officière de la Légion d'honneur française;

QU'enfin, elle offre ses plus sincères condoléances aux membres de sa famille et qu'elle observe une minute de silence à la mémoire de cette grande Québécoise.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. Benjamin, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Dufour (Abitibi-Est), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que, selon le Plan d'action gouvernemental sur l'accès à l'avortement 2024-2027, « le geste le plus important qui peut être posé par le gouvernement du Québec pour mieux protéger le droit à l'avortement est de garantir les conditions nécessaires à l'exercice de ce droit en améliorant l'accès aux services »;

27 novembre 2025

QU'elle prenne acte des inquiétudes formulées par de nombreux médecins et responsables de cliniques d'avortement au Québec quant aux risques de fermetures de cliniques ou de diminution de services en raison de changements législatifs ou réglementaires;

QU'enfin elle demande au gouvernement du Québec de réitérer son engagement envers le respect du libre-choix en prenant tous les moyens nécessaires pour qu'il n'y ait aucune fermeture de clinique d'avortement ni aucune réduction de services dans ces cliniques.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 74 en annexe)

Pour : **90** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 3, Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec*;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 7, Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires;

27 novembre 2025

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles afin de moderniser son offre de services financiers et de reconnaître le domaine de la créativité numérique.

M. Benjamin, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 298 et 299 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, informe l'Assemblée que l'interpellation du vendredi 28 novembre 2025 entre Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger) et M. Girard, ministre délégué au Développement économique régional, portant sur le sujet suivant : « Le gouvernement caquiste déconnecté des réalités économiques régionales du Québec », est reportée au mardi 2 décembre 2025, de 9 h 30 à 11 h 30.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 30, à la demande de Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

27 novembre 2025

Les travaux reprennent à 11 h 37.

Mme LeBel, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 2 décembre 2025, à 13 h 40.

La motion est adoptée.

À 11 h 37, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 décembre 2025, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 27 novembre 2025, à 11 h 30, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 220 Loi concernant Joseph Paul-Émile Daniel Michel Marcil

La Présidente

NATHALIE ROY

27 novembre 2025

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec :

(Vote n° 71)

POUR - 92

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ)	(Groulx)	Massé (QS)	
(La Pinière)	Grandmont (QS)	McGraw (PLQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Grondin (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Charest (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Nichols (PLQ)	

27 novembre 2025

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 72)

POUR - 8

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Leduc (QS)	Zaga Mendez (QS)
Fontecilla (QS)	Labrie (QS)	Massé (QS)	Zanetti (QS)

CONTRE - 84

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Guillemette (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ) (Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ) (Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)		St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)			St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Lévesque (CAQ) (Chauveau)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ) (Dubuc)
Cadet (PLQ)	Gentilcore (PQ)	Martel (CAQ)	
Caire (CAQ)	Girard (CAQ) (Lac-Saint-Jean)	McGraw (PLQ)	
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Groulx)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)		Morin (PLQ)	
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	Nichols (PLQ)	

27 novembre 2025

Sur la motion de Mme Mallette (Huntingdon), conjointement avec M. Boissonneault (Arthabaska), M. Carmant (Taillon) et Mme Poulet (Laporte) :

(Vote n° 73)

POUR - 91

Abou-Khalil (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Paradis (PQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (IND)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dufour (IND) (Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
		Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Simard (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	St-Louis (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	(Chauveau)	(Dubuc)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Mallette (CAQ)	Zanetti (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Girard (CAQ) (Groulx)	Martel (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	
Charest (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Chassin (IND)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)	
		Nichols (PLQ)	

27 novembre 2025

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke), conjointement avec Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme Gentilcore (Terrebonne), M. Chassin (Saint-Jérôme), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Dufour (Abitibi-Est) :

(Vote n° 74)

POUR - 90

Abou-Khalil (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (PLQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)
Asselin (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Picard (CAQ)
Bachand (CAQ)	Drainville (CAQ)	Julien (CAQ)	Poulet (IND)
Beauchemin (PLQ)	Dubé (CAQ)	Labrie (QS)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (IND)	Lachance (CAQ)	Proulx (CAQ)
(Orford)	(Abitibi-Est)	Lacombe (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Biron (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lakhoyan Olivier	Rouleau (CAQ)
		(PLQ)	
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bussière (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Tremblay (CAQ)
Caron (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
(La Pinière)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	Zaga Mendez (QS)
Champagne Jourdain	(Groulx)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	
Charette (CAQ)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Chassin (IND)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	